



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FRANCE

ÉVIAN

2026



FOIRE AUX QUESTIONS

Version du 25 mai 2026

Le sommet du G7

Qu'est-ce que le G7 ?

Le « Groupe des 7 » (G7) est un groupe informel créé en 1975 sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing, regroupant sept grandes puissances industrialisées : l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. L'Union européenne est également pleinement associée aux travaux du G7 depuis 1977.

Les pays membres assurent la présidence à tour de rôle. L'État qui préside détermine les grandes priorités et organise le sommet annuel des chefs d'État et de gouvernement. En 2026, c'est la France qui assure cette présidence.

Où et quand se tiendra le Sommet du G7 en 2026 ?

Le sommet se tiendra à Évian-les-Bains du 15 au 17 juin 2026. Les communes de Neuvecelle et de Publier accueilleront également une partie de l'événement. Il s'agit du retour du G7 dans le Chablais, vingt-trois ans après le Sommet du G8 de 2003.

Quels sont les enjeux portés par la France pour ce Sommet ?

Les priorités de la présidence française sont doubles : la résorption des déséquilibres globaux et la réforme du système de partenariats internationaux. Le G7 abordera également la résolution des crises géopolitiques, les équilibres économiques mondiaux, la protection de l'enfance, la lutte contre la criminalité organisée et la redéfinition des règles de la gouvernance mondiale.

Quelles retombées pour le territoire ?

Le G7 est un événement d'envergure internationale qui permet de valoriser le département de la Haute-Savoie. Plusieurs milliers de journalistes et de délégués internationaux seront présents pendant trois jours.

Zones de sécurité

Quelles sont les zones de sécurité mises en place ?

Deux zones de sécurité seront instaurées pour la durée de l'événement, en cohérence avec les impératifs de protection des chefs d'État et de gouvernement.

La « zone rouge » couvre les lieux de tenue du Sommet et ses abords immédiats, autour de l'Évian Resort. Elle est strictement réservée aux chefs d'État et de gouvernement, à leurs délégations et aux personnes habilitées par les équipes organisatrices du G7. Pour les riverains de cette zone, l'accès à cette zone n'est possible qu'avec un motif impérieux dûment justifié (motif professionnel, résidence, tiers aidant...) et requiert, pour les personnes motorisées, un PASS G7 individuel ET un PASS G7 Véhicule en complément.

La « zone bleue » concerne un périmètre plus étendu, couvrant l'intégralité de la commune d'Évian-les-Bains ainsi que des parties des communes de Neuvecelle, Publier, Maxilly-sur-Léman, Saint-Paul-en-Chablais et Larringes. L'accès y est soumis à la présentation d'un PASS G7 individuel, obligatoire pour l'ensemble des usagers (piétons et véhicules). En revanche, aucun PASS G7 Véhicule distinct n'est requis pour circuler en voiture au sein de la seule zone bleue.

Quelle est la durée d'activation des zones de sécurité ?

Les zones rouge et bleue seront activées simultanément le jeudi 11 juin 2026 à 00h00 et resteront actives 7j/7, 24h/24 jusqu'au mercredi 17 juin 2026 à 22h00.

Que se passe-t-il en dehors des zones rouge et bleue ?

En dehors de ces deux zones, les accès demeurent libres et ne nécessitent ni accréditation, ni PASS G7. Des contrôles classiques pourront néanmoins être réalisés par les forces de l'ordre. En fonction des nécessités, des mesures complémentaires et temporaires pourront être prises dans d'autres zones du territoire.

Puis-je recevoir de la famille ou des visiteurs pendant la période du Sommet ?

Oui, à condition que vos visiteurs disposent également d'un PASS G7 obtenu préalablement sur la plateforme pass-g7.gouv.fr. Il est fortement recommandé d'anticiper cette démarche avant le 7 juin afin d'éviter toute difficulté d'accès.

Comment obtenir un PASS G7 pour accéder à la zone bleue ?

Le PASS G7 est disponible depuis le 11 mai 2026 sur la plateforme officielle : pass-g7.gouv.fr. La démarche est entièrement gratuite (toute demande de paiement vous indique que vous n'êtes pas sur le bon site). Il est vivement recommandé de déposer sa demande avant le dimanche 7 juin 2026, les délais d'instruction pouvant être sensiblement allongés au-delà de cette date.

Toute personne ayant à se rendre dans la zone bleue ou à la traverser, même sans s'y arrêter, devra au préalable avoir effectué cette formalité d'enregistrement.

Je réside en zone bleue mais je n'ai pas l'intention de quitter mon domicile pendant la période du 11 au 17 juin. Dois-je tout de même m'enregistrer ?

Oui. Même si vous n'avez pas besoin de quitter votre domicile, vous devez vous enregistrer afin d'obtenir le PASS G7. Des contrôles pourront être réalisés au sein de la zone et il est indispensable d'être en règle.

Mon PASS G7 pour la zone bleue est-il valable pour la zone rouge ?

Non. Le PASS G7 obtenu pour la seule zone bleue ne permet pas d'accéder à la zone rouge, qui requiert un motif impérieux justifié et, pour les personnes motorisées, un PASS G7 Véhicule complémentaire. En revanche, le PASS G7 individuel obtenu pour la zone rouge est également valable pour la zone bleue.

Pourquoi je ne reçois pas mon PASS G7 immédiatement ?

La délivrance du PASS G7 n'est pas immédiate. Elle demande un délai de traitement par les services de l'État qui est actuellement d'environ une semaine. Si votre demande est en cours de traitement, elle ne doit pas être renouvelée.

Dois-je demander un PASS G7 "Véhicule" pour rouler en zone bleue ?

Non. Le PASS G7 "Véhicule" ne doit pas être demandé pour la zone bleue où vous pouvez circuler librement, à condition de posséder un PASS G7 individuel. Toute demande de ce type sera automatiquement refusée.

Dois-je demander un PASS G7 "Véhicule" pour rouler en zone rouge ?

Oui. Le PASS G7 "Véhicule" doit obligatoirement être demandé pour traverser ou circuler dans la zone rouge. Il est strictement limité aux utilisateurs qui ne peuvent absolument pas procéder autrement. Toute demande sera rejetée si une autre voie d'accès est possible. Le site du PASS G7 vous guide pas à pas pour effectuer cette démarche.

J'ai oublié de faire ma demande de PASS G7 et je me présente à un poste de contrôle, puis-je en demander un sur place ?

Non. En dehors de cas à caractère d'urgence absolue, il ne sera pas possible d'accéder à la zone bleue sans demande et accord préalable d'un PASS G7.

Quand je fais ma demande de PASS G7, pourquoi ma photographie est-elle refusée ?

Pour être acceptée, votre photographie doit répondre à deux conditions.

D'une part, elle doit être nette et de bonne qualité, afin que votre visage soit clairement reconnaissable.

D'autre part, la photo doit occuper l'ensemble du fichier transmis : évitez d'envoyer une image dans laquelle votre portrait n'apparaîtrait que dans un coin ou à petite taille. Le fichier doit contenir uniquement votre photographie, cadrée et en grand plan.

Mon enfant mineur de plus de 13 ans ne dispose pas de justificatif de domicile à son nom, comment déposer une demande ?

Vous pouvez déposer dans votre demande un justificatif de domicile au nom du ou des parents en l'accompagnant d'une attestation sur l'honneur d'hébergement au sein de votre domicile.

Je ne parviens pas à déposer ma demande de PASS G7, comment puis-je faire ?

En cas de difficulté avec l'obtention du PASS G7, vous pouvez contacter la ligne suivante : 01 86 65 24 21.

Pour toute autre question : 04 50 33 60 74 ou pref-g7-infopublic@haute-savoie.gouv.fr.

Déplacements et transports

Comment circuler par la route du 10 au 17 juin ?

Les flux routiers par la RD 1005 (sens Ouest-Est et Est-Ouest) seront maintenus, sous condition de présentation du PASS G7 aux points de contrôle installés en bordure de la zone bleue. L'entrée dans la zone prendra du temps en raison de la vérification du PASS G7, de l'identité et, le cas échéant, de la fouille du véhicule.

Un engorgement des axes routiers traversant le Chablais est à prévoir. Des itinéraires de substitution sont mis en place en lien avec le Conseil départemental et les gestionnaires routiers. Il est vivement recommandé d'emprunter ces itinéraires de substitution, lesquels feront l'objet d'un balisage et d'une information adaptée.

Pour ceux qui le peuvent, il est recommandé d'avoir recours aux transports en commun. La communauté de communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance (CCPEVA) a mis en place un renforcement des lignes que vous pourrez retrouver sur www.evad.fr.

Comment organiser les déplacements de mes salariés pendant le G7 ?

Les employeurs dont les salariés travaillent dans la zone bleue doivent s'assurer que chacun d'entre eux a bien sollicité le PASS G7 nécessaire avant le 7 juin. Il est recommandé d'anticiper les démarches et de prévoir des horaires adaptés pour tenir compte des temps de contrôle aux points d'accès et des éventuels allongements de temps de trajet.

Les liaisons ferroviaires sont-elles maintenues ?

Oui, à l'exception des liaisons entre Thonon-les-Bains et Évian-les-Bains qui seront interrompues du 10 juin à 23h59 au 17 juin inclus. La SNCF met en place des bus de substitution depuis les gares de Thonon-les-Bains et Évian-les-Bains. Les usagers pris en charge par ces bus devront être munis de leur PASS G7, qui sera contrôlé à la montée.

Les navettes lacustres vers la Suisse sont-elles maintenues ?

Le débarcadère d'Évian-les-Bains sera fermé pendant toute la durée d'activation des zones et ne pourra donc pas être utilisé pour la desserte de la ligne CGN N1 « Évian-Lausanne ». Les liaisons sont reportées sur deux points alternatifs : Thonon-les-Bains et Lugrin, où un débarcadère a été spécialement aménagé pour la période du G7 et des bus dédiés pour s'y rendre sont mises en place par la CCPEVA. Par ailleurs, des parkings-relais sont mis en place à Lugrin où aucun stationnement n'est possible à proximité immédiate du débarcadère.

Pour plus d'informations, il convient de consulter les sites de la CGN (www.cgn.ch) et de la CCPEVA (www.evad.fr).

Je suis frontalier et je travaille en Suisse. Comment faire pour m'y rendre ?

La situation frontalière du Chablais constitue un enjeu essentiel pris en compte par les services de l'État. Des échanges ont été conduits avec les autorités suisses afin d'organiser les dispositifs de tenue de la frontière et les modalités de maintien des navettes lacustres, sur lesquelles repose une partie des flux frontaliers.

Si vous résidez dans la zone bleue, vous devrez disposer du PASS G7 pour sortir et rentrer à votre domicile. Si vous résidez en dehors des zones mais que vos trajets vous amènent à les traverser, le PASS G7 sera également nécessaire. Il est vivement recommandé, dans la mesure du possible, d'emprunter les itinéraires de substitution.

L'accès aérien au département est-il affecté ?

L'accès par l'aérodrome d'Annecy ou l'aéroport international de Genève ne sera pas affecté. En revanche, un dispositif de protection aérienne emportera des restrictions et interdictions d'accès à l'espace aérien. Les activités aéronautiques privées feront l'objet d'une interdiction de vol.

Où puis-je stationner mon véhicule ?

Au sein de la zone rouge, aucun véhicule ne pourra stationner en dehors des résidents. Au sein de la zone bleue, les conditions de stationnement seront précisées ultérieurement mais de nombreux parkings seront réservés pour les besoins du Sommet et donc interdits au stationnement. Il est recommandé d'anticiper l'organisation de vos déplacements et du stationnement de vos véhicules.

Ne puis-je vraiment pas circuler en zone rouge ?

À partir du 13 juin à 22h00, il sera interdit de circuler en zone rouge.

Les établissements de santé et les professionnels de santé libéraux restent-ils accessibles ?

Oui. L'accès à tous les professionnels de santé sera maintenu, qu'ils soient installés ou non dans la zone, avec un contrôle d'accès adapté. Médecins généralistes, spécialistes, pharmacies, kinésithérapeutes, orthophonistes et tous les professionnels de santé pourront exercer. Le service des urgences des Hôpitaux du Léman, la Maison médicale d'Évian, la Maison médicale de garde et SOS Médecins seront accessibles durant toute la période du Sommet.

L'ARS, en articulation avec le SDIS, le SAMU et la préfecture, organise la poursuite de l'activité et le maintien de l'offre de soins existante pour répondre aux besoins de la population du territoire.

Comment les personnes vulnérables à domicile seront-elles prises en charge ?

La liste des personnes vulnérables (âgées ou handicapées) résidant à domicile dans le périmètre concerné est établie en lien avec les communes afin de définir et de répondre à leurs besoins spécifiques durant cette période. Une solution adaptée sera proposée à chaque situation.

Les EHPAD et établissements pour personnes handicapées restent-ils accessibles ?

Oui. L'accès aux établissements médico-sociaux (EHPAD, établissements pour personnes handicapées, MGEN) sera maintenu. Un travail est en cours avec ces établissements pour organiser le lien avec les familles et les proches, l'accès des personnels et les flux logistiques.

La continuité des moyens de secours est-elle assurée ?

Oui. L'État veille à assurer la continuité des moyens de secours pour la population. Les habitants du Chablais et du département bénéficieront des secours habituels dans leur quotidien et pour leurs besoins médicaux ou sanitaires.

La permanence des soins est assurée les soirées des 11, 12, 15 et 17 juin ainsi que le week-end des 13 et 14 juin, en lien avec les médecins généralistes.

Des modalités spécifiques sont en voie de finalisation pour les gardes médicales et pharmaceutiques.

Vie scolaire et baccalauréat

Les écoles maternelles et élémentaires restent-elles ouvertes ?

La plupart des écoles maternelles et élémentaires fonctionneront normalement. Font exception les écoles publiques du centre d'Évian-les-Bains (maternelle et élémentaire) ainsi que l'école privée Saint-Bruno, qui seront fermées à compter du mardi 9 juin à l'issue des cours. L'école primaire publique Robert Magnin de Neuvecelle sera fermée le vendredi 12 juin à l'issue des cours. La continuité pédagogique et l'accueil des enfants seront assurés. Les modalités pratiques ont été transmises aux parents concernés.

Qu'en est-il des collèges et du lycée ?

Le collège privé Saint-Bruno et le collège public des Rives du Léman seront fermés à compter du mercredi 10 juin à l'issue des cours. Le lycée public Anna de Noailles sera fermé à compter du mercredi 10 juin à l'issue des cours, son internat restera ouvert pour les 72 élèves internes. Les 348 élèves de seconde seront en stage du 15 au 26 juin. Les cours reprendront normalement dès le jeudi 18 juin 2026 au matin.

Comment se dérouleront les épreuves du baccalauréat ?

Le Sommet coïncidera avec la période des épreuves du Baccalauréat (11 au 18 juin). Seul le lieu des épreuves écrites est modifié : les épreuves écrites anticipées de Français, de Mathématiques, de Philosophie et des Spécialités prévues les 11 et 12 juin seront passées par les candidats d'Évian-les-Bains (scolaires, individuels et CNED) au centre d'examen du lycée de la Versoie à Thonon-les-Bains.

Les épreuves orales se dérouleront normalement à compter du 22 juin.

Les bacheliers doivent-ils effectuer des démarches individuelles pour le baccalauréat ?

Non. La préfecture de la Haute-Savoie, en lien avec l'Éducation nationale, fournira directement les PASS G7 aux bacheliers. Les élèves n'auront donc pas de démarche individuelle à effectuer. Des bus scolaires spécialement affrétés sont mis en place pour faciliter l'accès au centre d'examen de Thonon-les-Bains aux bacheliers résidant dans les ressorts impactés par le Sommet. Les services veilleront à l'arrivée des élèves avant le début des épreuves.

Les horaires et arrêts de ces bus ont été communiqués aux familles et sont disponibles ici : <https://www.haute-savoie.gouv.fr/Actualites/Espace-presse/G7/Vie-scolaire>

Économie locale et commerces

Est-ce que je peux ouvrir mon commerce durant la période du G7 ?

Oui. Les commerces pourront demeurer ouverts dans toutes les zones concernées par le Sommet. À ce jour, aucune fermeture imposée des commerces n'est prévue au sein de la zone bleue.

Je souhaite effectuer des livraisons aux commerces. Comment faire ?

Des restrictions de circulation pour les poids lourds, en particulier ceux transportant des matières dangereuses, sont prévues avant et pendant le Sommet dans l'ensemble de la zone bleue. Pendant les trois jours du Sommet (15, 16 et 17 juin), la circulation des poids lourds sera interdite en journée de 06h00 à 22h00, les livraisons nocturnes restent possibles. Il est fortement recommandé aux commerçants d'anticiper l'approvisionnement de leurs stocks autant que possible. Des dérogations peuvent être sollicitées à la préfecture à l'adresse suivante : pref-g7-infopublic@haute-savoie.gouv.fr.

Des aides seront-elles versées aux commerces concernés par le Sommet ?

Il n'est pas prévu d'indemniser les commerces situés dans les zones concernées par le Sommet dans la mesure où, à ce jour, aucune fermeture imposée n'est envisagée dans la zone bleue. Néanmoins, pour les commerces dont l'activité ne serait pas possible ou qui feraient le choix de fermer, un dispositif de chômage partiel pourra être déployé.

Qui puis-je contacter si j'ai des questions sur le dispositif de chômage partiel ?

Vous pouvez contacter les services de la direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités via : ddets-activite-partielle@haute-savoie.gouv.fr.

Les terrasses sont-elles impactées durant la période du G7 ?

Les conditions d'exploitation des terrasses au sein de la zone bleue seront précisées ultérieurement, en fonction des nécessités de sécurité. Les commerçants concernés seront informés en temps utile.

Le marché d'Évian-les-Bains est-il maintenu le vendredi 12 juin ?

Oui. Le marché d'Évian-les-Bains est bien maintenu.

Peut-on organiser des manifestations festives, culturelles ou sportives ?

L'organisation de manifestations festives, culturelles ou sportives est à proscrire pour les communes d'Évian-les-Bains, Neuvecelle et Publier sur toute la période du Sommet du G7. La préfète de la Haute-Savoie a adressé une circulaire à l'ensemble des maires du département afin d'identifier les projets d'organisation de manifestations et inviter les collectivités à faire preuve de discernement.

Les activités nautiques de loisirs sont-elles autorisées ?

Non. Aucune activité nautique de loisir n'est autorisée dans les zones d'interdiction et d'exclusion.

Les activités aéronautiques de loisirs sont-elles autorisées ?

Une interdiction de vol sera prise pour les activités aéronautiques privées de loisirs (parapente, ULM, drones, etc.) pendant la période du Sommet. Le périmètre exact et les modalités seront précisés ultérieurement.

Informations pratiques

Où trouver les informations actualisées sur le Sommet du G7 et le PASS G7 ?

Toutes les informations, mises à jour régulièrement, sont disponibles sur :

- Le site officiel du PASS G7 : pass-g7.gouv.fr
- Le site du Sommet du G7 : <https://www.elysee.fr/G7evian>
- Le site internet de la préfecture : <https://www.haute-savoie.gouv.fr>
- Vous pouvez également suivre les réseaux sociaux de la préfecture :
@Prefet74 sur X et Instagram, @Préfecture de la Haute-Savoie sur Facebook et LinkedIn.

Qui contacter en cas de question spécifique ?

Plusieurs canaux sont à votre disposition selon la nature de votre demande :

- Cellule d'information publique (zones de sécurité, PASS G7, vie quotidienne) :
04 50 33 60 74 et pref-g7-infopublic@haute-savoie.gouv.fr
- Plateforme PASS G7 – questions sur les périmètres et le laissez-passer :
01 86 65 24 21 et support@pass-g7.gouv.fr

L'État s'engage au plus proche de vous



@Prefet74



@Préfecture de la Haute-Savoie



@Prefet74



@Préfecture de la Haute-Savoie



<https://www.haute-savoie.gouv.fr/>

Contact —

pref-g7-infopublic@haute-savoie.gouv.fr